

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ville de Schaffhouse	Extension du home pour personnes âgées «Steig», CP	Architectes domiciliés ou établis depuis le 1 ^{er} janvier 1983 dans le canton de Schaffhouse ou les districts voisins de Diessenhofen-TG et Andelfingen-ZH ainsi que les architectes d'origine schaffhousoise	1 ^{er} juillet 85 (24 mai 85)	
Commune de Chexbres VD	Protection civile, service du feu, locaux scolaires à Chexbres, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1984 sur le territoire des communes du district de Lavaux et sur celui des communes de Chardonne et Jongny	29 juillet 85 (22 avril 85)	6/85 B 34
Commune de Chêne-Bourg GE	Aménagement d'un lieu public: Floraire et parc de la Mairie de Chêne-Bourg GE, CP	Architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes, étudiants architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes ayant leur domicile professionnel ou privé dans le canton de Genève depuis le 1 ^{er} janvier 1984; architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes genevois, quel que soit leur domicile	2 août 85 (14 janv. 85)	
Conseil municipal de Zoug	Aménagement des rives du lac, CI	Architectes établis ou domiciliés en Suisse centrale (UR, SZ, OW, NW, LU, ZG) ou dans les districts d'Affoltern/ZH et Muri/AG depuis le 1 ^{er} janvier 1983 ainsi que les architectes originaires du canton de Zoug et les architectes-paysagistes diplômés établis en Suisse	9 août 85 (11 février- 26 avril 85)	
Conseil municipal de Zurich	Urbanisation de l'emprise de la gare de Selnau, à Zurich, concours à deux degrés	Architectes établis ou domiciliés en ville de Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1984 ainsi que les architectes bourgeois de Zurich	19 août 85	
Département de l'instruction publique/ Neuchâtel	Institut universitaire du Mail, Neuchâtel CP (concours à deux degrés)	Architectes inscrits au registre neuchâtelois des architectes, établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel avant le 1 ^{er} janvier 1984	20 août 85 (20 mai 85)	11/85 B 58
Commune de Klosters-Serneus GR	Equipements de sport et de loisirs, CP	Architectes établis ou domiciliés dans la commune de Klosters-Serneus depuis le 1 ^{er} janvier 1984 ainsi que les architectes originaires de la commune	30 août 85 (depuis le 18 mars 85)	
Commune ecclésiastique catholique-romaine de Delémont JU	Centre paroissial à Delémont, CP	Concours ouvert aux architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura ou dans l'un des trois districts francophones du Jura sud avant le 1 ^{er} janvier 1984 et inscrits aux Registres A ou B ou diplômés EPF ou ETS	30 août 85 (14 janv.- 22 févr. 85)	
Direction générale des PTT Service des bâtiments	Immeuble de télé- communications, logements et locaux commerciaux à Bienne	Architectes établis ou domiciliés dans les cantons de Berne, du Jura ou de Soleure depuis le 1 ^{er} janvier 1984	2 septembre 85	
Commune de Montana VS	Restructuration du carrefour des Vignettes, Montana CI	Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1985 et architectes valaisans établis en Suisse	11 octobre 85 (21 juin 85)	10/85 B 54
Ville de Genève	Nouvel habitat économique en milieu urbain	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Genève depuis le 1 ^{er} janvier 1984, ainsi qu'à tout architecte originaire du canton de Genève; étudiants en architecture de l'EAUG ou des EPF, après six semestres d'études, originaires de Genève ou domiciliés à Genève depuis le 1 ^{er} janvier 1984	28 octobre 85 (30 août 85)	11/85 B 58
Nouveau dans cette liste				
Ville de Schaffhouse	Foyer, restaurant et façades du Théâtre municipal de Schaffhouse, CP	Architectes et artistes indépendants, domiciliés ou établis depuis le 1 ^{er} janvier 1982 dans le canton de Schaffhouse ou originaires de ce canton	28 oct. 85 (31 août 85)	
CFE, PTT, RhB, ville de Coire	Quartier de la gare de Coire, CI	Architectes originaires des Grisons ainsi que ceux domiciliés ou établis dans ce canton depuis le 1 ^{er} janvier 1983 (recours à des spécialistes)	1 ^{er} nov. 85	

Carnet des concours

Concours du meuble suisse 1985/86

Ouverture

Cette mise au concours tente de rassembler de nouvelles propositions de meubles suisses en bois et matériaux dérivés indigènes. Les menuisiers, stylistes, architectes d'intérieur et architectes peuvent participer au concours. Le concours est organisé par la Fédération suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles VSSM, la Fédération romande des maîtres menuisiers, ébénistes, charpentiers, fabricants de meubles et parqueteurs FRM et l'Union suisse en faveur du bois Lignum. Il dispose d'une planche de prix de Fr. 60 000.—. Le but du Concours du meuble suisse 1985/86, est d'obtenir de nouvelles propositions de meubles, de les distinguer et ensuite d'encourager leur production. Cela devrait contribuer à promouvoir l'art suisse du meuble principalement orienté vers l'utilisation de bois et de matériaux dérivés indigènes. L'effort se portera sur la récolte de projets de mobilier intéressants et sur l'intensification de la collaboration entre concepteurs et entreprises. Les projets primés devraient être ensuite proposés à la production et encouragés sur le marché.

Le Concours du meuble suisse 1985/86 sera organisé en deux étapes. Dans un premier temps, seuls les projets, les échantillons de matériaux et les maquettes seront présentés. Un jury indépendant choisira alors les participants invités à prendre part à la deuxième étape. Les plans d'exécution détaillés et les prototypes seront ainsi développés.

Les participants intéressés au concours sont priés de s'inscrire pour des raisons d'organisation jusqu'au 31 juillet 1985 à l'adresse suivante :

Lignum, Concours du meuble suisse 1985/86, Falkenstrasse 26, 8008 Zurich.

Le texte détaillé de la mise au concours est disponible à la même adresse.

Walenstadt, place d'armes — Agrandissement et améliorations Concours sur invitation

Résultats

En septembre 1984, l'Office des constructions fédérales, mandaté par le Département militaire fédéral (Division des places d'armes et de tir de l'Etat-major du groupement de l'instruction), a invité huit architectes ou bureaux d'architecture domiciliés dans le canton de Saint-Gall à participer à un concours de projets. Le problème posé consistait à élaborer des projets pour l'agrandissement et l'amélioration de la place d'armes de Walenstadt.

Les huit bureaux invités ont tous remis un projet dans les délais. Le jury, qui a siégé les 18 et 19 mars 1985 à Walenstadt, se composait comme suit :

- Professeur Jean-Werner Huber, architecte dipl. SIA/FAS, directeur de l'Office des constructions fédérales, Berne (présidence);
- René Antoniol, architecte dipl. FAS/SIA, Frauenfeld;
- Karl Fischer, divisionnaire, directeur de l'Office fédéral de l'infanterie, Berne;
- Walter Haab, chef de la division des places d'armes et de tir, Etat-major du groupement de l'instruction, Berne;
- Plinio Haas, architecte dipl. FAS/SIA, Arbon;
- Hans Hartmann, maire de la commune de Walenstadt, Walenstadt;
- Hans-Peter Jost, architecte dipl. SIA, chef de la division des bâtiments, Office des constructions fédérales, Berne;
- Edwin Koller, conseiller d'Etat, chef du Département militaire du canton de Saint-Gall, Saint-Gall;
- Adolf Steiner, architecte dipl. SIA, Steffisburg;
- Arnold Bamert, architecte dipl. SIA, chef du Service cantonal des constructions, Saint-Gall (suppléant);
- Peter Flaad, D^r ès lettres, géographe, Office cantonal de l'aménagement du territoire, Saint-Gall (suppléant);
- Ernst Gräff, architecte dipl. SIA, directeur de l'arrondissement 4, Office des constructions fédérales, Zurich (suppléant);
- Karl-Heinz Hofer, chef de la section constructions de la division des places d'armes et de tir, Etat-major du groupement de l'instruction, Berne (suppléant).

Quatre projets ont été primés et un cinquième acheté. La grande diversité des projets a permis au jury de tirer de précieuses conclusions pour la suite des études. Cependant, il a dû constater qu'aucun des projets remis ne se prête à l'exécution sous sa forme présentée. En considération de ce qui précède, les membres du jury recommandent à l'unanimité au maître de l'ouvrage et à l'Office des constructions fédérales d'inviter l'auteur du projet classé au premier rang ainsi que l'auteur du projet acheté à remanier leurs travaux. Il s'agit de :

- Walter Schlegel, architecte dipl. EPFZ/SIA, 9477 Trübbach (1^{er} prix) et
- A. Urfer, architectes et planificateurs SA, 7320 Sargans (achat).

Après ce remaniement de projets, tous les travaux présentés ont été exposés au public dans la halle à usages multiples de la place d'armes de Walenstadt. Parallèlement, l'occasion était donnée de voir les travaux remis et jugés en décembre 1984 à la suite du

mandat d'étude confié à plusieurs architectes en vue d'obtenir des projets pour les cantonnements au lieu dit «Schrina». Les architectes et planificateurs

Obirst et associés SA de Bad Ragaz se sont vu confier par une commission d'experts le mandat de poursuivre les études de leur projet.

Industrie et technique

Pollution, source inépuisable de richesses énergétiques et économiques

Une intéressante réalisation franco-suisse

Ayant déjà à leur actif plusieurs réalisations d'installations de Biogaz en milieu agricole, deux sociétés, l'une suisse et l'autre française, ont développé une technique de méthanisation permettant de valoriser énergétiquement et d'épurer les effluents de l'industrie agro-alimentaire.

Une première unité de démonstration fonctionne depuis quelque temps dans le cadre de la Fromagerie «Les Fermiers savoyards» à Frangy (Haute-Savoie) France, et assure le traitement du lactosérum (ou petit-lait).

Cette première réalisation devrait permettre aux constructeurs de confirmer et d'illustrer l'intérêt de cette formule de mise en valeur d'un sous-produit souvent mal utilisé, ou même gaspillé. Exemple typique des problèmes qui se posent aux industriels de l'agro-alimentaire, l'usine de Frangy, qui traite 1 600 000 hectolitres de lait pour la fabrication de fromages à pâtes molles et à pâtes pressées, produit environ 80 à 90 % de ce litrage en sérum.

Traditionnellement utilisé pour l'alimentation des pores à l'engraissement, le sérum est désormais lourdement frappé par les fermetures de porcheries (pour des motifs économiques ou liés à l'environnement) ou par les réductions d'effectifs d'animaux. Dès lors, son traitement doit se faire au prix fort (transport, stockage) ou de façon provisoire (rejet sur une station d'épuration urbaine), son caractère hautement polluant étant renommé : la charge polluante d'un litre de petit-lait équivaut à celle des eaux résiduaires d'un habitant de notre pays en une journée!

La consommation d'énergie, sous forme de propane, d'une fromagerie comme celle de Frangy est par ailleurs de l'ordre de 40 tonnes par an.

Le digesteur «Cyclogaz», développé dans le cadre de cette opération, est du type «à alimentation continue sur lit bactérien fixé». Outre, cette technologie originale et bien adaptée à ce type d'effluents, l'appareil, d'une capacité de 25 m³, est entièrement fabriqué en usine, et doté d'un équipement automatisé de pilotage et de régulation.

Les 7 m³ de lactosérum qui sont traités chaque jour par le «Cyclogaz», devraient, sur l'année, couvrir 70 % des besoins en gaz, tout en assurant une dépollution à 90 % du produit digéré; ce dernier pouvant par la suite être valorisé comme engrais organo-mi-

néral ou comme aliment protéiné pour les animaux.

Economiquement, l'opération devrait s'avérer rentable dans un délai de trois à cinq ans, si l'on tient compte de la substitution du propane par le biogaz (pour un montant d'environ Frs. 22 000.—/an) et des frais d'épuration.

A noter que cette technique doit également intéresser les autres industries agro-alimentaires; abattoirs, conserveries, distilleries, brasseries, etc... ainsi que certains types d'élevages industriels.

Suisse: Erep SA, Le Rosaire, CH-1111 Aclens; France: Gidéc S.à.r.l., B. P. 7, F-26 200 Clérieux.

50 ans d'hélices marines à pales orientables Escher-Wyss

A l'occasion du jubilé d'Escher-Wyss dans le domaine des hélices à pales orientables, un prospectus de 28 pages, de format A4, a été édité. La conception, la production et l'application des hélices y sont mises en évidence. Ce document est disponible en allemand et en anglais et peut être obtenu gratuitement chez Sulzer-Escher-Wyss GmbH, Abteilung VP 820, Postfach 1380, D-7980 Ravensburg.

Nécrologie

† Eduard Amstutz, ingénieur SIA (1903-1985)

Au moment où le présent numéro va sous presse, nous apprenons le décès, à Zurich, du professeur Eduard Amstutz. C'est une personnalité d'exception qui nous quitte. A l'occasion de son 80^e anniversaire, nous avions évoqué dans ces colonnes une carrière hors du commun, entièrement consacrée au service de la science, de la technique et de notre pays¹. Que ce soit par son activité de pionnier dans l'organisation de la navigation aérienne intercontinentale sous le pavillon helvétique, par le développement extraordinaire qu'il a imprimé au Laboratoire fédéral d'essai des matériaux — c'est sous sa direction que se sont construits les actuels locaux de Dübendorf — ou par ses missions à l'étranger, le professeur Amstutz s'est acquis des titres durables à notre reconnaissance. Nous reviendrons certainement sur sa carrière et nous présentons pour l'heure nos condoléances émues à sa famille et à ses amis.

¹Ingénieurs et architectes suisses n° 24 du 24 novembre 1983.